

part, un mari qui par ses exigences intérieures, ses continuelles duretés, sa passion pour la boisson, ses turcs dissolues est cause que des petits enfants ne peuvent recevoir le saint baptême, aura un redoutable compte à rendre au tribunal de Dieu. Mais l'homme doit non-seulement s'abstenir de maltraiter son épouse, il doit de plus l'aimer de tout cœur, comme Jésus-Christ a aimé son Église, dit S. Paul. La femme n'est donc pas l'esclave de l'homme, mais sa noble compagne. Ce n'est pas du pied de l'homme, mais d'une de ses côtes, c'est-à-dire de la région de son cœur que le Créateur l'a tirée.

5. *Le baptême à l'église.* — Notes d'abord qu'il convient que le parrain et la marraine aient reçu le sacrement de confirmation. Il faut aussi qu'ils connaissent les vérités fondamentales de la religion. En effet, ils sont obligés en cas de nécessité, d'en instruire convenablement leur filleul. Ils doivent avant tout savoir quelles sont les questions auxquelles ils sont obligés de répondre consciencieusement au nom de l'enfant. Les voici :

Que demandez-vous à l'église de Dieu ? R. La foi.

Que vous procure la foi ? R. La vie éternelle.

Renoncez-vous à Satan ? R. J'y renonce.

A toutes ses œuvres ? R. J'y renonce.

A toutes ses pompes (c'est-à-dire à toutes ses séductions). R. J'y renonce.

Prayez-vous en Dieu le Père tout puissant, Créateur du ciel et de la terre ? R. J'y crois.

Croyez-vous en Jésus-Christ, son fils unique, notre Seigneur qui est né et qui a souffert ? R. J'y crois.

Croyez-vous au Saint-Esprit, la Sainte Église catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle ? R. J'y crois.

Voulez-vous être baptisé ? R. Je le veux.

Le parrain et la marraine mettent ensuite leur main droite sur l'enfant et le prêtre verse l'eau baptismale sur le front de l'enfant en disant : Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Il est à propos de rappeler ici qu'il y a empêchement de mariage entre le parrain d'une part et la filleule ou la mère de celle-ci d'autre part. De même, il y a empêchement de mariage entre la marraine d'une part et le filleul ou le père de celui-ci d'autre part.

6. *Le baptême en cas de nécessité.* — Tous les parents doivent savoir que pour baptiser un enfant, il faut qu'une seule et même personne verse de l'eau sur le front de l'enfant et qu'en même temps elle prononce distinctement ces paroles : Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

7. *Les noms chrétiens.* — Donnez des noms chrétiens à vos enfants et non pas des noms profanes, payens, romantiques, ridicules, bouffons. Appelez toujours votre enfant de son vrai nom. Autrement, il sera presque impossible plus tard de délivrer des extraits de baptême.

8. *La prudence.* — Il n'est pas permis à une mère de famille de coucher avec elle ses tout jeunes enfants, ni de les laisser seuls à la maison, ni de les confier à des personnes incapables de les garder. Que d'accidents et de pertes de vie ne déploré-t-on pas chaque année par suite de l'imprudence des parents ! Quant à ces amies des divertissements qui renferment sous clef de petits enfants, nous leur disons tout simplement qu'elles ne méritent plus le beau nom de mère.

9. *Les deux amours.* — Vous devez aimer vos enfants d'un amour surnaturel, c'est-à-dire, en vue de leur Âme, créée à l'image de Dieu, rachetée au prix du sang de Jésus-Christ, ornée de tous les dons du Saint-Esprit et destinée à une éternité de